



Annexe au contrat de séjour - Tarifs des prestations et conditions de facturation

1. TARIFS JOURNALIERS APPLICABLES AU 01/03/2026

Résidents de Loire-Atlantique	Admission après le 01/01/2026	Admission avant le 01/01/2026 (ou aide sociale à l'hébergement)
Plus de 60 ans		
Tarif Hébergement	74,72 €	71,29 €
Tarif Dép GIR 5-6	6,19 €	6,19 €
Total par jour	80,91 €	77,48 €
Moins de 60 ans	89,90 €	89,90 €

Pour les résidents originaires d'un autre département, une tarification spécifique s'appliquera.

2. CONDITIONS PARTICULIERES DE FACTURATION

- Réservation, admission différée avant l'entrée en institution, et prix applicable au décès et jusqu'à la libération de la chambre
 - ↳ Tarif appliqué : Tarif Hébergement minoré de deux minima garantis (fixé à 8.70 € par jour) = 66,02 €
- Dépôt de garantie : 30 jours soit 2 241,60€
- Absence pour hospitalisation
 - ↳ Absence inférieure à 72 heures : le prix de journée reste dû, sans autre minoration
 - ↳ Absence supérieure à 72 heures : le prix de journée hébergement reste dû, déduction faite du montant du forfait hospitalier
- Absence pour convenance personnelle
 - ↳ Absence inférieure à 72 heures : le prix de journée reste dû, sans autre minoration
 - ↳ Absence supérieure à 72 heures dans la limite de 35 jours complets par an : le prix de journée hébergement minoré, pour une durée maximale de 35 jours complets par année civile, jours fériés inclus, des frais de restauration et d'hôtellerie, fixé à 8.50 € par jour à la date de signature du présent règlement de fonctionnement est dû (montant fixé par le Règlement Départemental d'aide sociale (2 minima garantis).

3. TARIF DES PRESTATIONS EN 2026

Le petit déjeuner accompagnant :	2.00 €
Le repas accompagnant Adulte :	13.70 €
Le repas accompagnant Enfant âgé de – 10 ans :	5.45 €
Téléphone (admission avant le 01/01/2026 ou aide sociale à l'hébergement)	5,00€/mois

Plessé, le 01/03/2026
Monsieur Thierry PERRIN

